

## **Pension de réversion \_ voici les nouveaux montants et plafonds de ressources pour 2026**

**Philippine Rouviere Flamand 17/01/2026, 21:29** Votre retraite

[https://actu.capital.fr/votre-retraite/pension-de-reversion-voici-les-nouveaux-montants-et-plafonds-de-ressources-pour-2026-1522916#part\[name\]=welcoming&part\[token\]=ef050b4295ff30873625cf10383b24f4&nlsha=3e4a27a8236e4dd7c8aa7956619ceecbbb4b1604bad64ff218dd6c5b03e7b044](https://actu.capital.fr/votre-retraite/pension-de-reversion-voici-les-nouveaux-montants-et-plafonds-de-ressources-pour-2026-1522916#part[name]=welcoming&part[token]=ef050b4295ff30873625cf10383b24f4&nlsha=3e4a27a8236e4dd7c8aa7956619ceecbbb4b1604bad64ff218dd6c5b03e7b044)

Quatre millions cinq cent mille personnes touchent la pension de réversion. Il s'agit d'une partie de la retraite que le défunt aurait touchée, reversée au conjoint toujours en vie. Les plafonds de ressources et les montants de cette pension de réversion sont révisés chaque année. Voici ce qu'il faut savoir pour 2026.

Lorsqu'il y a un décès au sein d'un couple, il y a un risque pour le conjoint toujours en vie de perdre des ressources précieuses. Alors, il y a la [pension de réversion](#), qui permet à ce conjoint de recevoir une partie de la [retraite](#) qu'aurait **reçue la personne décédée**. Mais il y a des conditions à respecter qui changent chaque année. En 2026, si le conjoint décédé a cotisé pendant au moins 15 ans (soixante trimestres) à l'Assurance retraite, le montant minimum de la pension de réversion atteint **334,92 Euros par mois (4 019,13 Euros par an)**. Ce montant est réduit si le conjoint a [cotisé](#) moins de 15 ans.

S'il y a un minimum pour le montant de la pension de réversion, il y a aussi un maximum. Celui-ci est de **1 081,35 Euros par mois, soit 12 976,20 Euros par an**. Pour atteindre ce montant, il faut que le conjoint décédé ait gagné, en moyenne ces 25 dernières années, 4 000 Euros bruts par mois minimum.

[À lire aussi](#)

[Pension de réversion : demande, conditions et montant](#)

### **Quel plafond de ressources ?**

Pour toucher la pension de réversion, il faut que la personne veuve ne gagne pas plus qu'un certain montant. Celui-ci est revalorisé en fonction de l'évolution du SMIC, **qui a augmenté de 1,6% en janvier**. La pension de réversion commence à baisser si la personne survivante gagne plus qu'environ un SMIC annuel. Ce plafond est majoré d'environ 60% si le survivant vit à nouveau en couple. Donc une personne seule ne doit pas toucher plus de **25 001,60 Euros bruts par an** pour toucher cette pension (non réduite, suspendue ou supprimée), et **40 002,56 Euros bruts par an** si cette personne est à nouveau en couple.

Capital (avec 6medias)